

Les statistiques ethniques sont-elles éthiques ?

Stéphane Jugnot

► **To cite this version:**

Stéphane Jugnot. Les statistiques ethniques sont-elles éthiques ?. 42èmes Journées de Statistique, 2010, Marseille, France, France. 2010. <inria-00494842v2>

HAL Id: inria-00494842

<https://hal.inria.fr/inria-00494842v2>

Submitted on 29 Jun 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les statistiques ethniques sont elles éthiques ?

Stéphane Jugnot (CEREQ)

**42^e journées de statistiques
Marseille (mai 2010)**

Chronologie 1/2

1998-1999 : Débat « H. Lebras / M. Tribalat », suite à l'enquête MGIS, sur l'ethnicité et la notion de « Français de souche »

2005-2006 : Retour des « statistiques ethniques » dans la presse à partir de l'automne 2005. Création du CRAN. Enquête exploratoire de l'INED. Début de la préparation de l'enquête Trajectoires et origines.

Début 2007 : Large consultation organisée par la CNIL sur la mesure de la diversité.

Recommandation n°2 : utiliser les données « objectives » relatives à l'ascendance des personnes (nationalité et/ou lieu de naissance des parents) dans les enquêtes pour mesurer la diversité

Mai 2007 : 1^{er} débat au CNIS sur la question sur l'ajout d'une question sur la « couleur de peau » dans l'enquête TeO.

Chronologie 2/2

Automne 2007 : Débats sur l'amendement à la loi « Hortefeux » sur les « traitements nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration » (ambiguïté sur la nature : objectives ou subjectives ?)

2e débat au CNIS sur la question sur l'ajout d'une question sur la « couleur de peau » dans l'enquête TeO.

Pétition de SOS Racisme.

Novembre 2007 : **Décision du conseil constitutionnel rejetant les statistiques ethniques**

Janvier à Décembre 2008 : Commission Veil sur la discrimination positive

Décembre 2008 : Nomination de Yazid Sabeg comme Haut commissaire à la diversité

Mars 2009 – Janvier 2010 : Travaux du COMEDD

L'avis du Conseil constitutionnel

« 29. Considérant que, si les **traitements nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration peuvent porter sur des données objectives**, ils ne sauraient, sans méconnaître le principe énoncé par l'article 1er de la Constitution, reposer sur l'origine ethnique ou la race ; qu'en tout état de cause, l'amendement dont est issu l'article 63 de la loi déférée était dépourvu de tout lien avec les dispositions qui figuraient dans le projet dont celle-ci est issue ; que, l'article 63 ayant été adopté au terme d'une procédure irrégulière, il convient de le déclarer contraire à la Constitution ; »

Principales conclusions du rapport « Héran » 1/2

- Pas de variables « ethniques » dans le Recensement et les grandes enquêtes de la statistiques publiques.
- privilégier des questions objectives (nationalité et pays de naissance des parents de l'enquêté)
[NDLR :figure déjà dans l'enquête Emploi, l'enquête Génération, l'enquête Logement, l'enquête Patrimoine mais pas dans Handicap/Santé]
- Envisager d'avoir des grandes enquêtes structurelles régulières type TeO, sur les parcours, tous les cinq ans par exemple

-
- Introduire dans le recensement des questions sur la nationalité et le pays de naissance des parents de l'enquêté ;
 - Autoriser les entreprises à faire de même pour faire des bilans de diversité.
 - Possibilité d'utiliser les variables ethniques dans des enquêtes « non statistiques publiques »
 - Privilégier alors l'auto-hétéro-perception

Principales conclusions du rapport « Héran » 2/2

- **Un rapport loin d'être consensuel**, au sein du comedd, parmi les chercheurs, parmi les acteurs sociaux.

D'un côté, la crainte du communautarisme, de « réifier » les catégories des racistes, de remettre en cause l'égalité républicaine, de chercher un moyen d'occulter les inégalités sociales : SOS Racisme, MRAP, LICRA, UEJF, ...

De l'autre, l'affirmation qu'il faudrait mesurer pour voir, qu'il existe des discriminations « systémiques », « indirectes » et l'affirmation non étayée qu'il s'agirait de « rendre l'égalité réelle » : CRAN

- **Un clivage implicite sur les finalités des statistiques** car, plus en profondeur, un clivage sur la politique à conduire :

Lutter contre les discriminations ou promouvoir la « diversité » ?

Privilégier l'individu ou le groupe (qu'il soit défini sur des critères objectifs ou subjectifs) ?

Qu'attend-t-on des statistiques ? 1/2

Pour étudier les discriminations :

Des analyses toutes choses égales par ailleurs d'inégalités entre groupes pour mettre en lumière des **suspensions de discriminations potentielles** (constat à confirmer par d'autres méthodologie : enquêtes terrains, testing...).

Donc :

- Des questionnements importants pour disposer des informations pertinentes ;
- Des effectifs importants (avec question de la méthode d'échantillonnage pour sur représenter les groupes sous-représentés)
- Des catégories objectives pour définir les groupes.

Qu'attend-t-on des statistiques ? 1/2

Pour promouvoir la diversité :

Des dosages pour fixer des seuils ou des normes, implicites ou explicites, de façon centrale ou délocalisée.

Le caractère normatif rend secondaire la question des analyses « toutes choses égales par ailleurs », voire de la précision des indicateurs, donc des effectifs.

Il faut par contre des catégories homogènes, donc un référentiel (voir Etats-Unis, Canada, Angleterre,...).

Le débat est alors politique : cf. Hispaniques aux Etats-Unis, Irlandais en Angleterre, Berbères en France.

Les statistiques ethniques
sont plus un outil pour certaines politiques publiques
que pour la connaissance scientifique (*hic et nunc*)

- Les catégories ethno-raciales sont floues et la façon de se définir mouvante : on ne sait pas ce que l'on mesure :

Qu'est-ce qu'un « noir » ?

Qu'est-ce qu'un « Arabe » ?

Pourquoi pas « des Jaunes » ?

- Demander de se définir dans des catégories ethno-raciales peut constituer une violence pour l'enquêté.

- l'auto-hétéro-perception est une solution hypocrite et contraire aux impératifs d'un questionnement clair.

- Il n'y a de libre définition de son identité que par une question ouverte, difficilement exploitable (sauf pour des enquêtes sur la façon de se définir).

Une catégorisation dans la France post-coloniale de la fin des années soixante
(extrait d'une affiche scolaire)



Le census 2/2

6 What is your race? Mark **one or more races** to indicate what you consider yourself to be.

White

Black, African Am., or Negro

American Indian or Alaska Native — *Print name of enrolled or principal tribe.* ↘

<input type="checkbox"/> Asian Indian	<input type="checkbox"/> Native Hawaiian
<input type="checkbox"/> Chinese	<input type="checkbox"/> Guamanian or Chamorro
<input type="checkbox"/> Filipino	<input type="checkbox"/> Samoan
<input type="checkbox"/> Japanese	<input type="checkbox"/> Other Pacific Islander —
<input type="checkbox"/> Korean	<i>Print race.</i> ↘
<input type="checkbox"/> Vietnamese	
<input type="checkbox"/> Other Asian — <i>Print race.</i> ↘	

Some other race — *Print race.* ↘

Au Canada (2006)

19. Cette personne est-elle un :

Cochez plus d'un cercle ou précisez, s'il y a lieu.

Ces renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

- Blanc
- Chinois
- Sud-Asiatique (*p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.*)
- Noir
- Philippin
- Latino-Américain
- Asiatique du Sud-Est (*p. ex., Vietnamiens, Cambodgiens, Malaysiens, Laotiens, etc.*)
- Arabe
- Asiatique occidental (*p. ex., Iranien, Afghans, etc.*)
- Coréen
- Japonais

Autre — *Précisez*

Australian standard classification of cultural and ethnic group » ASCCEG)

1- Oceanian

15- Polynesian : Tahitian (1507), Polynesian ie French Polynesian (1599)

2- North West European

21- British

22- Irish

23- Western European : Dutsh (2303), Flemish (2304), French (2305), Belgian (2311), Divers « includes Alsatian, Breton, Walloon » (2399)

24- Northern European

3- Southern and Eastern European

31- Southern : Basque (3101), Catalan (3102)

32- South Eastern : Rom/Gypsy (3212)

4-North African and Middle Eastern

41- Arab : Algerian (4101), Egyptian (4102)..

42- Jewish

43- Divers : Berber (4302), Coptic (4303)

Regard d'enquêtés : le bilan d'un test

Extrait du bilan :

« **les enquêtés regardaient les enquêteurs avec de grands yeux....**Il est rappelé que la couleur des gens ne peut être collectée à leur insu. Il faut donc nécessairement poser la question. Il faut un argumentaire pour expliquer la raison de cette question. **Question souvent difficile pour les maghrébins, les métis... »**

Point de vue du concepteur au CNIS (24 mai 2007) :

« La question sur la couleur de peau a soulevé de nombreuses interrogations. Pour les noirs et pour les blancs la position est assez tranchée ; pour tous les autres le rapport est plus distant ou compliqué, nous le savions. »

« **La question concernant la couleur de peau est ambiguë et problématique, je l'ai signalé. Toutefois, elle est relativement incontournable, c'est le problème.** Nous devons faire des arbitrages. Cette question oriente sans doute les réponses à celles qui lui font suite, mais c'est un choix. [...] . Mais essayer **d'articuler ou de hiérarchiser toutes ces dimensions, comme cela a pu être fait dans l'enquête « histoire de vie »**, aurait occupé une trop grande place dans l'enquête et **ce n'était pas notre projet.** »

Regard d'enquêtés : le bilan d'un test

JF d'origine turque : « Nous ça nous a posé problème parce qu'il y a **certaines origines qui ne sont pas étiquetées** ...et là **pour la couleur on a eu du mal** ».

D. : « sur la couleur , j'avoue que je n'ai pas répondu...(...) oui mais ça me définit en tant **que...j'allais pas mettre basané**. Parce que les questions n'étaient pas posées de telle manière à ce que je puisse répondre. Moi je crois qu'il faut pas enlever ça, noir ou blanc, **je crois qu'il faut ajouter des trucs, pour donner plus de choix...**

T. : « Si tu regardes les termes, **la couleur, ça ne marche que pour blanc et noir ... mais maghrébin, asiatique, ce ne sont pas des couleurs**, à la rigueur y'aurait jaune. »

J. : « **Le fait de dire jaune aujourd'hui n'est plus recevable ...c'est péjoratif** [...] Moi je suis asiatique mais je n'ai jamais pensé que j'étais jaune... »

Son amie : « **moi j'ai mis vanille** »

Regard d'enquêtés : le bilan d'un test

« Pour ma part, je fais la différence entre les représentations, le regard que les autres ont et la manière dont nous on se définit et l'identité qu'on met derrière. Parce que moi **ça m'a posé problème de faire cette identification par rapport à moi avec une couleur de peau...** [...]

Même s'il y a beaucoup de gens dans la communauté qui s'identifient comme ça, je sais que moi je la refuse parce que pour moi ça n'est pas une identité.

Quand on me demande mon identité, je parle de l'endroit d'où je viens ? par exemple la Guadeloupe, je dis de ma commune, je dis des choses beaucoup plus précises que ça. Mais la couleur de peau, c'est une question beaucoup trop globalisante, en même temps, cela ne dit rien de moi. Mis à part le fait que c'est le regard que les autres ont de moi. Mais c'est quelque chose que je ne prends pas en considération pour me présenter aux autres. **Si je dois me présenter, ya une histoire familiale, Y a un vécu, y a ce que j'ai reçu et puis y a l'origine, d'où je viens mais pas la couleur.** Et dans cette question là, j'ai hésité, j'ai mis un complément d'ailleurs. Mais ça me paraissait un peu bizarre de me dire simplement noir. **Le verbe être c'est assez fort. »**

Conclusions

Le débat sur les statistiques ethniques est un débat qui n'est pas d'abord et surtout un débat scientifique.

C'est d'abord un choix de société qui suppose au préalable des choix politiques : promotion de la diversité ethno-raciale ou non ? Si oui, selon quels catégories ?

Si des questions éthiques se posent pour le chercheur, ce sont des questions de déontologie non spécifiques aux statistiques ethniques :

- 1) Distinguer les discours scientifiques des positions militantes ... ou pas ;
- 2) Contribuer à clarifier le débat en mettant toujours en relation les outils avec les finalités (telles statistiques pourquoi faire ?)... ou pas ;
- 3) Accepter que les pouvoirs publics fixent des limites aux outils de la connaissance ... ou pas ;
- 4) Plus largement, accepter de tenir compte sur les questions sensibles de l'existence ou non d'un consensus... ou pas.